

Mercredi 6 mars 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le mercredi 6 mars à 19h00

Sont présents : Madame la conseillère, Marie-Josée Caron et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Bernard Fortin et Matthieu Gagné formant quorum.

Est absente : Madame Julie Nadeau a motivé son absence.

Est aussi présente : Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, sous la présidence de Monsieur Gilles Plourde, maire suppléant formant quorum.

2024-03-048

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT la lecture du projet d'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Participation financière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska au coût d'acquisition et de financement d'un camion d'unité d'urgence pour le service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal;
4. Période de questions;
5. Clôture et levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2024-03-049

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA AU COÛT D'ACQUISITION ET DE FINANCEMENT D'UN CAMION D'UNITÉ D'URGENCE POUR LE SERVICE INTERMUNICIPAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE DE SAINT-PASCAL

CONSIDÉRANT la nécessité pour le Service intermunicipal de sécurité incendie de la Ville de Saint-Pascal d'acquérir un nouveau camion unité d'urgence;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé par la Ville de Saint-Pascal en décembre 2023 pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence quatre portes de marque et modèle Freightliner M2-106 incluant divers équipements et accessoires dont des équipements d'intervention pour la désincarcération;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse reçue est celle de Camions Carl Thibault inc. au montant de 723 529,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que l'article 10 de l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie prévoit, qu'avant d'effectuer toute dépense en

immobilisations, la Ville de Saint-Pascal doit obtenir l'accord préalable de toutes les municipalités parties à l'entente;

CONSIDÉRANT le scénario de financement soumis par la Ville de Saint-Pascal, lequel prévoit l'adoption d'un règlement d'emprunt pour un montant de 754 994 \$ incluant le coût d'acquisition, les frais, la taxe nette ainsi que les imprévus et son remboursement sur une période de 20 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin

et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de contribuer financièrement à l'acquisition et au financement du camion unité d'urgence et ses équipements décrits au 2^e considérant, le tout suivant le mode de répartition des dépenses en immobilisations tel qu'établi à l'article 10 de l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie.

2024-03-050

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question.

2024-03-051

FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu

et résolu à l'unanimité des membres présents la clôture et la levée de la séance à 19 h 05.

Gilles Plourde, maire suppléant

Maryse Ouellet
Directrice générale et greffière-
trésorière

« Je, Gilles Plourde, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Gilles Plourde, maire suppléant